



Née à Saint-Étienne-d'Avançon, le 27 septembre 1647, et morte au Laus, le 28 décembre 1718, « en odeur de sainteté », ainsi qu'on peut le lire sur son tombeau.



Au moment (1900) où la Congrégation des Rites s'occupe, à Rome, de l'examen de la cause de la vénérable Benoîte RENCUREL, fondatrice du pèlerinage de Notre-Dame du Laus, près de Gap (Hautes-Alpes), il nous a semblé intéressant de rechercher les documents inédits ou peu connus qui concernent la Bergère du Laus.

Parmi les plus anciens et les plus authentiques documents concernant la Bergère confidente de la Vierge, il faut mettre au premier rang la procédure canonique qui fut faite, à Gap, deux ans après sa mort, à l'occasion de la guérison de Lucrèce Souchon des Praux, survenue à Jarjayes (sis à Tallard), le 25 septembre 1720.

GUÉRISON MIRACULEUSE de Lucrèce Souchon des Praux par l'intercession de Benoîte Rencurel.

Fille de Claude Souchon, seigneur des Praux, et de Lucrèce d'Estienne du Bourguet, **Lucrèce Souchon** naquit à Gap, le 26 octobre 1694. Son parrain fut son oncle Alexandre Souchon de La Lausière, et sa marraine, Madeleine de Riquiéty de Laye, sa grande tante.

Le 18 novembre 1709, âgée de 15 ans, Lucrèce Souchon reçut le voile blanc des novices, sous le nom de Sœur du Saint-Esprit, au Premier monastère de Sainte-Ursule d'Aix en Provence, dit Saint-Sébastien; le 21 novembre 1711, elle fit profession solennelle. Mais, dès lors, et pendant tout le temps qu'elle demeura au monastère, elle souffrit « de plusieurs sortes de maladies différentes », et, en 1720, elle fut frappée d'une attaque de paralysie si grave qu'elle perdit l'usage de la parole et fut condamnée par les médecins d'Aix, entre autres par Jean-Baptiste Joannis, docteur en médecine, professeur royal à l'université de cette ville.

La peste qui éclata, sur ces entrefaites, à Marseille où Mgr de Belsunce devait donner de si beaux exemples de dévouement, et qui se répandit ensuite en Provence avec une intensité extraordinaire, obligea Lucrèce Souchon à sortir de son monastère (27 avril 1720). Elle fut transportée d'abord à Gap, puis au château de Jarjayes, et c'est là, au début d'une neuvaine faite, à son intention, à Notre-Dame du Laus, qu'elle fut guérie subitement.

Cette guérison extraordinaire fut considérée comme un miracle, dû à l'intercession de la pieuse Bergère du Laus décédée deux ans auparavant, et donna lieu à la procédure solennelle et canonique suivante.

CONCLUSION DE L'ENQUÊTE CANONIQUE

SENTENCE de M. le Vicaire général de Mgr François Berger de Mallissoles, évêque, comte et seigneur de Gap, portant

approbation du miracle arrivé le 25 septembre de l'année 1720, sur les neuf heures du matin, en la personne de sœur Lucrette du Saint-Esprit des Praux, religieuse au Premier monastère de Sainte-Ursule d'Aix en Provence, par l'intercession de la Très-Sainte Vierge, ensuite de quelques onctions de l'huile de la lampe qui brûle devant l'autel de la chapelle de Notre-Dame du Laus, et les premiers jours d'une neuvaine de messes célébrées en ladite église.

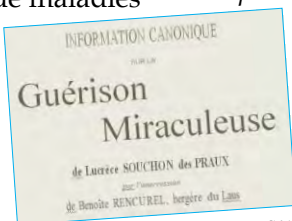
... Nous, vicaire général susdit, de l'autorité de Mgr l'évêque comte et seigneur de Gap, avons déclaré et déclarons, par ces présentes, qu'il est pleinement vérifié par les susdites informations et interrogatoire, que ladite sœur Lucrette de Saint-Esprit des Praux fut attaqué, sur la fin du mois de mars de l'année dernière, d'une fièvre continue, qui, enfin, se termina, le 25 suivant, par une apoplexie, à laquelle succéda une paralysie de la langue et des extrémités inférieures, avec des tremblements, que l'on remarquoit à la tête, à la langue, aux bras et aux jambes, aussitôt que ces mêmes parties n'étoient point appuyées sur quelque chose de solide; que ces agitations étoient fort pressées et fort vives, et que l'on voyoit ses mêmes agitations autant de fois que lesdites parties se trouvoient sans soutient et dans la moindre élévation; qu'elle a été veuve, en cette présente ville de Gap et à Jarjayes, avec les mêmes accidents et autres circonstances de ses maux mentionnez ès dits actes; et que ladite sœur Lucrette du Saint-Esprit a été miraculeusement, par un effet de la toute puissance de Dieu et par l'intercession de la Très-Sainte Vierge, très parfaitement guérie presque dans un instant, sans qu'il reste aucune marque, ni vestige de tous les maux qu'elle avoit eu, depuis ledit mois de mars de l'année 1720 jusques au 25 septembre suivant, que ladite guérison surnaturelle et miraculeuse est arrivée, sur les neuf heures du matin, estant ladite sœur dans son lict, dans une chambre du château de Jarjayes, et dans le temps à peu prez que l'on célébroit ladite messe à son intention, à Nostre-Dame du Laus, et ensuite des onctions qu'il lui avoit été faites, le soir auparavant, sur toutes lesdites parties de son corps malades, avec de l'huile de la lampe qui brûle devant l'autel de la chapelle de Notre-Dame du Laus, et que sur toutes lesdites parties les mêmes onctions furent réitérées, le lendemain matin, à mesure que la guérison de ladite sœur se manifestait, au grand étonnement de toutes les personnes présentes et émerveillées d'un tel prodige...

... Donné à Gap, le 8^e de mai 1721. Signé: l'abbé de Pina, Vic. général, et M. Blanc, secrétaire

Extrait du Recueil complet des textes de cette procédure, publié en 1900 par le chanoine Paul Guillaume, Archiviste des Hautes-Alpes, 83 pages. (format Pdf, gallica.bnf.fr/)

Les Annales de N.-D. du Laus, n° 151-152, mai-août 1962

En reconnaissance de la faveur accordée, Mlle Despraux broda de ses mains un très beau devant-d'autel. Cette broderie de soie et d'or porte au milieu un Agnus Dei d'argent, avec cette légende: « Manus à Deipara paralyti liberata contexit, obtulit - La main guérie de paralysie par la Mère de Dieu a brodé et offert ce présent ».



Août 2018

Montgardin

Le Laus

* Horaire habituel en semaine : Messe basse à (7h15), 9h00 & 11h15 / Vêpres et Heure Sainte à 18h00
N.B. La Messe de 7h15 n'est pas toujours assurée : se renseigner.

Me	1	De la férie Mem. Saints Machabées, Martyrs (vert) 4e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Je	2	Saint Alphonse Marie de Liguori, Ev, Conf. & Dr Mem. St Etienne 1er, Pape et Martyr (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ve	3	De la férie (vert) 4e cl (P.V.M.)	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Sa	4	St Dominique, Conf. (blanc) 3e cl (P.S.M)	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Di	5	XIème Dimanche après la Pentecôte (vert) 2e cl Adoration perpétuelle FSSPX : 11h30-17h30	7h20 : Messe basse / 10h30 : Messe chantée 17h00 : Vêpres & Salut du T. S. Sacrement	9h00
Lu	6	Transfiguration de Notre-Seigneur (blanc) 2e cl Mem. Ss Xyste II Pape, Félicissime et Agapit, Mm	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ma	7	Saint Gaëtan de Thienne, Confesseur Mem. St Donat, Evêque et Martyr (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Me	8	St Jean-Marie Vianney, Confesseur Mém. Ss Cyriaque & Comp. Mm (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Je	9	Vigile de Saint Laurent Mem. Saint Romain, Martyr (violet) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ve	10	Saint Laurent, Martyr (rouge) 2e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Sa	11	De la Sainte Vierge au samedi Mem. Ss Tiburce et Suzanne, Mm (blanc) 4e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Di	12	XIIème Dimanche après la Pentecôte, (vert) 2e cl	7h20 : Messe basse / 10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. S. Sacrement	9h00
Lu	13	De la férie Ss Hippolyte et Cassien, Martyrs (vert) 4e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ma	14	Vigile de l'Assomption Mem. Saint Eusèbe, Confesseur (violet) 2e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Me	15	Assomption de la Très Sainte Vierge (blanc) 1e cl	7h20 : Messe basse / 10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. S. Sacrement	9h00
Je	16	St Joachim, Père de la B. V. M., Conf. (blanc) 2e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ve	17	Saint Hyacinthe, Confesseur (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Sa	18	De la Sainte Vierge au samedi Mem. Saint Agapit, Martyr (blanc) 4e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Di	19	XIIIème Dimanche après la Pentecôte (vert) 2e cl	7h20 : Messe basse / 10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. S. Sacrement	9h00
Lu	20	Saint Bernard, Abbé et Docteur (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ma	21	Sainte Jeanne de Chantal, Veuve (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Me	22	Fête du Cœur Immaculé de Marie (blanc) 2e cl Mem. Ss Timothée, Hippolyte & Symphorien, Mm	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Je	23	Saint Philippe Bénéti, Confesseur (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ve	24	Saint Barthélémy, Apôtre (rouge) 2e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Sa	25	Saint Louis, Confesseur (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Di	26	XIVème Dimanche après la Pentecôte (vert) 2e cl	7h20 : Messe basse / 10h30 : Messe chantée 18h00 : Vêpres & Salut du T. S. Sacrement	9h00
Lu	27	Saint Joseph Calasanz, Confesseur (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ma	28	St Augustin, Evêque, Confesseur et Docteur Mem. Saint Hermès, Martyr (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Me	29	Décollation de Saint Jean-Baptiste Mem. Sainte Sabine, Martyre (rouge) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Je	30	Sainte Rose de Lima, Vierge Mem. Ss Félix et Adaucte, Mm (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	
Ve	31	Saint Raymond Nonnat, Confesseur (blanc) 3e cl	Messes : (7h15), 9h00 & 11h15	

Dimanche 5 août : adoration perpétuelle de la FSSPX : 11h30 - 17h30 MERCI AUX FIDÈLES qui peuvent assurer une heure ou une demi-heure d'adoration, ou s'y unir depuis chez eux. **Que Dieu vous bénisse !**